

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025_38 Séance du 14 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
11 avril 2025

Date d'affichage
11 avril 2025

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

Le 14 avril 2025 à 17h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA-HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Evelyne RICHARD, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Madame Régine VIDAL.

Absents excusés : Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU.

Absent : Madame Meriem LAMARTI.

Procurations :

Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à Madame Sylvie GALTIER
Madame Nelly DEMOULIN a donné procuration à Madame Evelyne RICHARD
Madame Agnès LALANDE a donné procuration à Madame Orlane CHABASSUT
Monsieur Sébastien ROUMIGUE a donné procuration à Monsieur Rémy OFFREDI
Monsieur Bernard VEIRUN a donné procuration à Monsieur Jacky MIALHE

Secrétaire de séance : Madame Orlane CHABASSUT

Le conseil municipal dûment convoqué en date du 4 avril 2025 pour délibérer en séance le 11 avril 2025 n'a pas pu avoir lieu faute de quorum. L'ordre du jour comportant le vote du budget était soumis à contrainte de délai, le conseil municipal a été reconvoqué le 11 avril 2025.

DOMAINE ET PATRIMOINE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS RELATIVE AUX PARCELLES AZ1585, 1596 ET BA 0133

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2211-1 et L.2241-1, Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la signature d'une convention de servitude entre la Commune et Enedis pour l'installation d'une ligne souterraine 400 Volts et ses accessoires sur le domaine privé communal, sur les parcelles suivantes :

Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits
AZ	1585	PLAINE DE LARNAC
AZ	1596	PLAINE DE LARNAC
BA	0133	DE ST HILAIRE A LARNAC

Monsieur le Maire précise que cette convention a pour objet de permettre à Enedis d'installer les ouvrages précités, pour les besoins du service public de distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'APPROUVER les termes de la présente convention
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2025

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif de Montpellier est accessible par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE le 17/04/2025
Application agréée E-legalite.com